

**SUIVI DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION  
DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION  
RAPPORT NATIONAL**

Pays:	SENEGAL
Date du rapport:	14 / 03 / 2008

<i>Institution ou comité chargé de l'établissement du rapport</i>
<p><b>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE</b></p> <p>-----</p> <p><b><u>DIRECTION DE L'AGRICULTURE</u></b></p>

<i>Agent de coordination</i>	
Nom	SAMBA KANTE
Fonctions	DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Téléphone	(221) 33 822 54 96 – (221) 33 823 55 07 – (221) 33 822 90 75 – (221) 33 822 39 31
Télécopie	(221) 33 822 39 31 – (221) 33 822 55 41
Adresse électronique	pdasi@sentoo.sn

***Section I : Questions de sécurité alimentaire prioritaires et progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation***

**La situation actuelle du pays du point de vue de la sécurité alimentaire, notamment des disponibilités alimentaires, de la stabilité des approvisionnements et de l'accès à la nourriture ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction de la faim, sont indiqués ci-après:**

L'hivernage 2007 a été marqué par un démarrage tardif des pluies dans la plupart des zones de production, par de longues pauses pluviométriques et ceci pendant les phases critiques du cycle végétatif et enfin par un arrêt précoce et brutal en fin septembre. Cette situation n'a pas permis à c\*-----\*\*-----

-----ertaines spéculations agricoles de boucler leur cycle, ce qui a beaucoup pesé sur les résultats agronomiques (forte baisse des rendements et des productions), surtout au niveau des cultures céréalières.

L'analyse de la situation alimentaire 2007/2008 à la date du 14 mars 2008 fait ressortir les éléments suivants :

- Les disponibilités internes comprenant la production nationale nette (**697 390 T**) et les stocks initiaux (**148 600 T**) sont évaluées à **845 990 tonnes** et couvrent **38 %** des besoins estimés à **2 214 490 tonnes** (consommation humaine totale + stocks finaux) ;
- Le déficit **brut** avant importation est de **1 368 490 tonnes** et concerne essentiellement le riz (**886 770 tonnes de déficit**) ;
- Le programme d'importation porte sur un volume de **1 120 060 tonnes** (commerciales 1 109 400 tonnes et aides alimentaires 10 660), dont 800 000 tonnes de riz, 295 800 tonnes de blé et 13 600 tonnes de maïs ;
- L'analyse de ces données fait ressortir un déficit **net** prévisionnel de **248 430 tonnes** (1 120 060 - 1 368 490) de céréales entières ;
- La disponibilité céréalière apparente per capita est de **172 Kg/habitant**.

Deux spéculations occupent une position stratégique dans l'économie nationale et la sécurité alimentaire des populations, il s'agit de l'arachide et du coton.

Cette année encore, la campagne de commercialisation de l'arachide d'huilerie s'est déroulée avec la baisse continue des cours mondiaux des huiles alimentaires. Pour protéger le producteur en préservant son pouvoir d'achat, l'Etat a pris d'importantes mesures notamment au plan économique et financier.

Ainsi, il a consenti de soutenir le prix au producteur d'arachide à hauteur de **15 F CFA** par kilogramme collecté au niveau du point de collecte primaire, soit une enveloppe

globale de **4,575 Milliards FCFA**, pour un poids de **305 000 tonnes**.

Pour le **coton**, le revenu net par producteur et par hectare a nettement baissé : **81.440 FCFA** en 2007/2008 contre 131 233 FCFA en 2006/2007 et 269 431 FCFA en 2005/2006, soit une baisse respective de 37,6 % et 69,7 % en valeur relative.

Face à cette situation, des mesures d'urgence s'imposent afin d'atténuer les effets de la soudure qui risque d'être plus sévère et plus longue que d'habitude. C'est ainsi que l'Etat a dégagé une enveloppe de **dix milliards (10 000 000 000) FCFA** pour venir en aide aux populations rurales.

- Dans l'immédiat, **une assistance en vivre de soudure et en aliment de bétail** est nécessaire pour les populations des zones les plus touchées ;
- Dans le court terme, **un appui en intrants agricoles** (pour le maraîchage) pourrait être envisagé dans les zones propices à l'activité maraîchère ;
- Il serait aussi nécessaire de procéder très rapidement à un renforcement des **programmes de cultures de diversification** telles que le niébé, le sésame, le bissap et le manioc. En effet, ces cultures non seulement sont autoconsommées mais constituent de véritables sources de revenus pour les populations rurales.
- Dans le court, le moyen et le long terme, l'accent sera davantage mis sur la **maîtrise de l'eau** pour pallier les hivernages de plus en plus incertains.

**Les études d'évaluation de programme ou de projet disponibles sont jointes au présent rapport et indiquées ci-après :**

D'une manière générale, vous constaterez que la plupart des projets et programmes ci-après mentionnés (voir liste récapitulative des principaux programmes) sont en cours d'exécution.

Certains d'entre eux ont été reconduits pour une deuxième phase ; ce qui se justifie au vu de leur impact positif sur la sécurité alimentaire des populations.

**Des informations concernant les programmes d'aide extérieure, avec l'indication de leur impact sur la réduction de la faim et des leçons apprises, sont données ci-après :**

La plupart des projets et programmes interviennent dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'éducation – formation, de l'agriculture et des infrastructures. Ces projets et programmes ont été conçus dans le cadre de la coopération

bilatérale et multilatérale.

Ces initiatives ont eu des incidences positives sur les conditions de vie des populations par l'amélioration des revenus et la réduction de la pauvreté rurale.

Le financement d'infrastructures communautaires à travers une démarche participative et décentralisée, garantissant la participation des groupes vulnérables à la prise de décisions, a également permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations.

**Section II : Suivi du Plan d'Action du Sommet mondial de l'alimentation**

**Liste récapitulative des principaux programmes apportant une contribution à la mise en œuvre du Plan d'action du SMA :**

<b>Programmes</b>	<b>Année de démarrage</b>	<b>Durée</b>	<b>Budget total</b>	<b>État d'avancement</b>
1. Programme Maïs	2003	Non déterminée	1,130 milliard francs CFA/an	En cours
2. Programme Sésame	2003	Non déterminée	50 millions de francs/an	En cours
3. Programme Manioc	2004	Non déterminée	1 milliard franc/an	En cours
4. Programme d'équipement du monde rural	2004	5 ans	1 milliard franc CFA/an	En cours
5. Programme Bissap	2005	Non déterminée	50 millions de francs/an	En cours
6. Programme National Micro jardins	-	Non déterminée	175 millions francs/an	En cours
7. Programme Fonio	2008	Non déterminée	50 millions francs/an	
8. Programme Niébé	2008	Non déterminée	227 millions francs/an	
9. Programme Mil/Sorgho	2008	Non déterminée	600 millions francs/an	
10. Programme Tournesol	2008	Non déterminée	50 millions francs/an	
11. Programme Autosuffisance en Pomme de Terre	2008	Non déterminée	870 millions francs/an	
12. Programme Blé	2008	Non déterminée	50 000 000/an	
13. Programme Riz	2008	Non déterminée	720 millions francs/an	
14. Programme fertilité des sols	2008	Non déterminée	500 millions francs/an	
15. Programme National pour le Développement Local (PNDL)	2006	4 ans	-	En cours

16. Programme de Biocarburant	2007	5	-	En cours
17. Programme spécial de réfection des aménagements	2008	1	1 milliard franc/an	A réaliser au cours de la présente campagne 2008/2009
18. Programme engrais	2004	1	5 milliards francs/an	En cours

**NB** : La liste des projets et programmes ci-dessus mentionnée n'est pas exhaustive.

**Les politiques, les stratégies et les initiatives mises en œuvre, et les résultats obtenus, sont décrits ci-après :**

L'agriculture continue d'occuper une place importante dans les plans et programmes de développement économique et social du Sénégal. Avec l'élevage, ce sous secteur occupe une large part de la population active (70%). Elle constitue également une composante majeure du secteur primaire et contribue de façon significative à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB).

Même si elle ne répond pas encore à toutes nos espérances, elle demeure le socle du développement agroindustriel et artisanal du pays. Aussi, face à l'accroissement démographique, l'exode rural et la rurbanisation croissante, l'augmentation de façon durable et assurée de la production agricole nationale devient-elle une condition nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire du pays.

C'est ainsi que l'Etat a pris d'importantes mesures de soutien interne aux filières agricoles à travers la subvention sur les intrants et le matériel agricole. Cette subvention est ainsi répartie :

- 50 à 70 % sur les semences ;
- 50 % sur les engrais et les produits phytosanitaires, et ceci après la suppression de la TVA de 18 % ;
- 50 à 80 % sur le matériel agricole.

Les axes stratégiques d'intervention reposent sur :

- la maîtrise de l'eau ;
- la reconstitution du capital semencier de toutes les espèces, de l'arachide en

particulier ;

- la régénération des sols ;
- la professionnalisation du secteur ;
- la modernisation, l'intensification du secteur ;
- la promotion des cultures d'exportation ;
- la protection des cultures ;
- la promotion d'une agriculture saine et durable : utilisation de biopesticides et biofertilisants ;
- la poursuite d'une politique de soutien aux producteurs.

L'affirmation de cette volonté politique s'est manifestée par la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui trace une vision du développement rural pour les vingt (20) prochaines années, répondant ainsi aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à ceux du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA).

Cette volonté politique s'est également enrichie de maillons de plus, à savoir :

- **la conception d'un programme national d'autonomie alimentaire et la mise en place en particulier d'un Programme National d'Autosuffisance en Riz, visant l'autosuffisance dans cette denrée dans un délai de 5 ans ;**
- la réforme budgétaire en expérimentation, pour améliorer l'efficacité dans l'allocation des ressources. C'est ainsi que la stratégie dans le secteur a été élaborée à travers un **Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDS-MT 2007 - 2009)** qui vise à optimiser les investissements par une gestion axée sur les résultats.

Ces instruments de planification vont permettre une meilleure allocation des ressources du Ministère de l'Agriculture en fonction des défis majeurs que constituent la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus des producteurs, sur la base d'un développement agricole durable.

L'efficacité des mesures déjà prises a permis à l'économie nationale d'enregistrer à nouveau des résultats appréciables sur le plan macroéconomique en 2007, avec un taux de croissance de l'ordre de **5,0 %** et une valeur ajoutée de l'agriculture en pourcentage du PIB, estimée à **6,7 %**, soit **360 milliards de Fcfa** et en progression de 2,1% par rapport à 2006.

Afin de conforter ces résultats, le Gouvernement a décidé de consolider la stratégie de diversification et d'intensification par **la reconduction des mesures incitatives de soutien aux producteurs, pour la cinquième année consécutive (2004 -2008), et par le renforcement des programmes de motorisation, d'intensification**, notamment avec la coopération Indienne, en vue d'une modernisation de notre agriculture avec un accent sur

le matériel de récolte, post-récolte et de transformation.



**Sécurité Alimentaire et indicateurs connexes**

N°	Indicateurs	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1	Taux de couverture par la production céréalière nationale nette (%)	36	45	47	42	35	62	47	59	39	33
2	Taux de couverture par les disponibilités locales (%)	48	55	54	52	47	70	50	64	46	40
3	Taux de couverture après importations commerciales et aides alimentaires (%)	98	96	102	108	100	114	99	113	90	93

**NB :**

- Norme de consommation = 185 kg / habitant / an
- Taux de couverture par la production céréalière nationale nette (%) = Production nationale nette / Population x norme de consommation
- Taux de couverture par les disponibilités locales (%) = Disponibilités nationales / Population x norme de consommation
- Taux de couverture après importations commerciales (%) = Disponibilités totales / Population x norme de consommation
- Production nationale nette (tonnes) = Production nationale brute (tonnes) – 15 % (consistant aux pertes et réserves en semences)
- Disponibilités nationales (tonnes) = Production nationale nette + Stocks initiaux
- Disponibilités totales (tonnes) = Disponibilités nationales + importations commerciales + aides alimentaires.